



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 63 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [73/150](#) de l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique. Il actualise les informations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée à sa soixante-treizième session ([A/73/340](#)) et couvre la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le rapport a été élaboré sous la coordination du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et repose sur les informations reçues de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que sur des rapports de l'Observatoire des situations de déplacement interne.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. L'Afrique¹ a continué d'accueillir un nombre croissant de réfugiés, de personnes déplacées et autres victimes de conflits, de persécutions et de violences, dans un contexte humanitaire où de nouvelles urgences s'ajoutent aux crises prolongées. Fin 2018, 26,4 millions de personnes relevaient de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)² en Afrique, contre 24,2 millions en 2017. Ce chiffre inclut 6,3 millions de réfugiés (soit sensiblement le même nombre qu'en 2017) et 17,7 millions de personnes déplacées (14,5 millions auparavant). La région comptait également 484 000 demandeurs d'asile et 712 000 apatrides.

2. Les réfugiés venaient en majorité du Soudan du Sud (2,3 millions), de la Somalie (950 000), du Soudan (725 000), de la République démocratique du Congo (720 000), de la République centrafricaine (591 000), d'Érythrée (507 000) et du Burundi (344 000). En République démocratique du Congo, le déplacement de la population est toujours l'une des crises les plus complexes au monde et les violences armées et les conflits interethniques ont continué de forcer un grand nombre de personnes à fuir. Dans les pays du bassin du lac Tchad et du Sahel, les déplacements internes et transfrontières se sont poursuivis, poussés par la violence et l'insécurité.

3. Les déplacements forcés étaient dus à un éventail de facteurs, notamment les conflits et la violence, la dégradation de l'environnement, la traite d'êtres humains, le recrutement forcé, la violence sexuelle et fondée sur le genre, les conditions climatiques instables, les inondations et les sécheresses. Dans certains pays, des réfugiés ont été refoulés. L'insécurité alimentaire et la malnutrition aigüe demeurent extrêmement préoccupantes.

4. De nombreux pays déjà confrontés à de graves problèmes ont toutefois ouvert leurs frontières aux personnes nécessitant une protection internationale. L'Ouganda, qui offre protection et assistance à 1,17 million de réfugiés, est resté le pays accueillant le plus de réfugiés en Afrique, suivi par le Soudan, qui compte 1,08 million de réfugiés. En Éthiopie, on dénombrait 655 000 réfugiés et demandeurs d'asiles.

5. Si quelque 583 600 personnes déplacées et 341 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux en 2018, l'élaboration de solutions alternatives demeure problématique en raison du nombre moindre de places de réinstallation et des possibilités limitées d'intégration locale par naturalisation. Plusieurs pays ont continué de rechercher des solutions prenant en considération tous les aspects de la question, et lancé de nouvelles initiatives et procédé à des changements d'orientation dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et du pacte mondial sur les réfugiés, que l'Assemblée générale a approuvé en décembre 2018 dans sa résolution [73/151](#). En décembre 2019, le Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte et de permettre aux États et à d'autres entités d'annoncer leurs engagements et leurs contributions à la réalisation de ses objectifs.

6. Plusieurs pays qui accueillent des réfugiés de longue date accèdent à des ressources en matière de développement, ce qui leur permet d'orienter leur action en faveur d'une inclusion socioéconomique qui bénéficie tant aux réfugiés qu'aux communautés d'accueil. Depuis 2016, huit pays d'Afrique ont expérimenté le cadre d'action global pour les réfugiés, et des progrès ont été réalisés grâce à l'adoption de

¹ Dans le présent rapport, le terme « Afrique » désigne uniquement l'Afrique subsaharienne.

² Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sa compétence s'étend aux réfugiés, personnes déplacées, demandeurs d'asiles, apatrides et autres personnes dont la situation s'apparente à celle des réfugiés. Le chiffre indiqué au paragraphe 1 inclut les personnes retournées dans leur pays d'origine en 2018 et qui recevaient encore une aide.

nouvelles lois et politiques qui favorisent l'accès des réfugiés aux services nationaux d'éducation, de santé et autres.

7. En 2019, l'Union africaine a marqué le cinquantième anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée en 1969, et le dixième anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). Elle a déclaré 2019 « année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes » et a organisé une série de réunions consultatives portant sur les causes profondes de ces problèmes, les solutions durables qui peuvent y être apportées et le renforcement des capacités, ainsi que sur le lien entre action humanitaire et développement. Cette déclaration et les activités d'appui y relatives ont mis permis d'identifier les meilleures pratiques et les bons exemples dans les pays africains accueillant des personnes déplacées à la lumière de la Convention de l'OUA et du pacte mondial sur les réfugiés.

II. Vue d'ensemble de la situation au niveau des sous-régions

A. Afrique centrale et région des Grands Lacs

8. En Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, le nombre de réfugiés est resté relativement stable, à 1,4 million, tandis que le nombre de personnes déplacées a augmenté, passant de 5,4 millions à près de 6 millions.

9. Bien que le Gouvernement de la République centrafricaine et les groupes armés aient signé un accord de paix et que certains retours aient eu lieu, la situation dans le pays est restée instable. Des incidents de sécurité, y compris dans des parties du pays qui n'étaient pas touchées auparavant, ont entraîné de nouveaux déplacements vers les pays voisins, principalement le Cameroun, mais aussi le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo et le Soudan. Au cours de la seule année 2018, quelque 45 000 personnes ont fui en-dehors du pays, ce qui porte le nombre total de réfugiés centrafricains à 590 900, tandis que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a dépassé les 656 000, dont quelque 266 400 nouveaux déplacés.

10. En République démocratique du Congo, où les conflits armés continuent de faire rage, le nombre de déplacés a atteint 4,5 millions, tandis que celui de réfugiés congolais dans la région est passé à 850 000 en mai 2019, la majorité (plus de 303 000) étant en Ouganda. Le pays accueille lui-même près de 550 000 réfugiés. Les personnes touchées par cette crise complexe et généralisée restent exposées aux violations des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, à la malnutrition chronique et aux maladies. L'épidémie de fièvre hémorragique Ebola constitue un motif d'inquiétude supplémentaire. Dans le même temps, l'insécurité alimentaire, souvent exacerbée par les déplacements, a touché environ 13,1 millions de personnes dans le pays.

11. La situation au Burundi est aussi restée complexe en raison des mouvements continus de population provoqués par des problèmes importants sur le plan des droits de l'homme et par des tensions politiques persistantes. Les pays de la région ont continué d'assurer une protection cruciale. En juin 2019, on comptait quelque 113 000 déplacés au Burundi et plus de 344 000 réfugiés burundais dans la sous-région, principalement en République-Unie de Tanzanie. Un petit nombre de retours volontaires ont eu lieu en 2018 et 2019.

12. Dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun, l'insécurité a provoqué des déplacements et des flux de réfugiés cherchant une protection internationale au Nigéria. En avril 2019, plus de 35 800 personnes avaient ainsi fui

vers le Nigéria, tandis que le nombre de personnes déplacées dans ces régions était estimé à plus de 437 000³.

B. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

13. Malgré des évolutions prometteuses de la situation politique, les déplacements se sont poursuivis dans toute la sous-région, principalement en raison de l'insécurité persistante en Somalie et au Soudan du Sud. Le nombre de déplacés a atteint 9,2 millions et le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile 4,6 millions. L'Ouganda a accueilli le plus grand nombre de réfugiés dans la sous-région, soit 1,17 million, dont les deux tiers provenaient du Soudan du Sud et plus d'un quart de la République démocratique du Congo. Le nombre de réfugiés au Soudan a augmenté de 19 %, atteignant un peu plus d'un million de personnes.

14. La Somalie connaît l'une des plus longues situations de déplacement au monde, avec plus de 2,6 millions de personnes déplacées (soit 25 % de plus qu'en 2017), et 949 700 réfugiés en dehors du pays, dont 80 % sont restés dans la sous-région. Le nombre de réfugiés somaliens a baissé de 36 700 grâce à une opération de vérification et à des retours depuis le Kenya et le Yémen. L'Éthiopie est ainsi devenue le deuxième pays accueillant le plus de réfugiés somaliens (176 000) après le Kenya (252 500). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) collabore avec le Gouvernement kényan en vue d'apporter des solutions aux 200 000 réfugiés vivant dans les camps de Dabaab, dont certains y sont depuis maintenant 28 ans.

15. En Éthiopie, les changements politiques ont été accompagnés par une aggravation des conflits intercommunautaires, provoquant le déplacement de plus d'un million de personnes, principalement dans les zones frontalières. Un grand nombre de ces personnes sont depuis rentrées chez elles. Ces déplacements faisaient suite à une sécheresse dévastatrice qui avait duré plus d'un an. Au niveau régional, la déclaration de paix du Président de l'Érythrée et du Premier Ministre de l'Éthiopie a ouvert la perspective d'une plus grande stabilité dans la région.

16. Au Soudan, l'instabilité politique, l'insécurité, les atteintes aux droits de l'homme et une crise économique qui s'aggrave ont considérablement compliqué la fourniture d'une protection et d'une aide aux déplacés et aux réfugiés. Le risque d'une reprise des conflits au Darfour et ailleurs est demeuré un motif d'inquiétude. En raison d'importants déficits de financement, quelque 1,8 million de personnes déplacées, principalement dans les États du Darfour septentrional, du Darfour occidental, du Darfour méridional, du Kordofan méridional et du Nil Bleu, et 1,1 million de réfugiés dispersés dans le pays n'ont pas reçu une aide humanitaire suffisante. Les services de base tels que l'éducation et la santé, ainsi que les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, ont été gravement affectés par la détérioration de la situation politique, ce qui a entraîné une nouvelle augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

17. L'Accord revitalisé au Soudan du Sud, conclu en septembre 2018, a ravivé l'espoir de voir se résoudre l'une des pires crises de déplacement dans la région. Même si les combats ont relativement diminué dans certaines parties du pays, la situation est restée précaire et l'accord de paix fragile. Près de deux millions de personnes étaient toujours déplacées, et 2,2 millions étaient réfugiées dans les six pays voisins.

³ Selon les estimations du Gouvernement camerounais, 152 000 personnes seraient déplacées dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

C. Afrique australe

18. La sous-région de l'Afrique australe comptait quelque 274 800 demandeurs d'asile et 211 000 réfugiés, venus principalement du Burundi, de l'Éthiopie, de la République démocratique du Congo et de la Somalie. Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la sous-région a augmenté de plus de 8 % par rapport à 2017, principalement en raison des mouvements de population de la République démocratique du Congo vers l'Angola et la Zambie voisins et d'autres pays de la sous-région. À la fin de 2018, la sous-région de l'Afrique australe accueillait plus de 180 000 réfugiés et demandeurs d'asiles congolais.

19. En mars et avril 2019, les cyclones tropicaux Idai et Kenneth ont frappé la région, faisant plus de 600 morts et touchant 3 millions de personnes au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Dans certaines régions, comme à Tongogara, au Zimbabwe, les réfugiés et les communautés d'accueil ont été gravement touchés, notamment les réfugiés qui avaient fui le conflit en République démocratique du Congo.

20. La xénophobie est restée une préoccupation majeure, en particulier en Afrique du Sud, qui accueille actuellement quelque 273 500 réfugiés et demandeurs d'asile. Bien que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient le droit de travailler et d'étudier en Afrique du Sud, ils ont été la cible de manifestations xénophobes et victimes d'un certain nombre d'attaques pendant la période considérée (du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019). Le HCR a appuyé les efforts faits par le Gouvernement sud-africain pour aider les personnes touchées par la violence et se réengager dans une campagne d'éducation publique soutenue.

D. Afrique de l'Ouest

21. En 2018, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a été en proie à des conflits armés alimentés par l'extrémisme violent et qui ont eu des incidences considérables. En conséquence, le nombre de personnes déplacées est passé de 1,9 million à près de 2,5 millions, et le nombre de réfugiés de 286 900 à 326 300. La concurrence pour l'accès aux ressources a encore attisé les tensions intercommunautaires dans certaines parties de la région. Il y avait en outre près de 700 000 personnes apatrides ou risquant de le devenir.

22. La région du bassin du lac Tchad a continué de faire face à une crise humanitaire et de protection complexe. Quelque 232 000 réfugiés nigériens vivaient dans des camps ou avec des communautés d'accueil au Niger (119 000), au Cameroun (102 000) et au Tchad (11 000), tandis que près de 2 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du Nigéria. La poursuite de l'insurrection a entraîné l'extension du conflit au-delà des frontières ainsi que de nouveaux déplacements.

23. Un grand nombre de nouveaux déplacements ont été causés par une escalade de la violence dans la région du Sahel, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Au Burkina Faso et au Mali, les violentes attaques d'extrémistes militants ont ravivé des tensions depuis longtemps sous-jacentes entre les communautés. L'attaque contre les villages d'Ogossogou et de Welingara dans le centre du Mali en mars 2019, qui a fait quelque 160 morts parmi les villageois peuls, est représentative du phénomène inquiétant des représailles alimentées par le terrorisme et par des hostilités ethniques. En conséquence, on dénombrait environ 120 000 personnes déplacées au Mali et 138 000 réfugiés maliens dans la région. Au Burkina Faso, le nombre de personnes déplacées a quadruplé depuis juin 2018 en raison des attaques armées et de l'insécurité dans les régions de l'Est, du Centre-Nord, du Nord et du

Sahel, atteignant un total de 170 400 personnes. Plus de 12 000 Burkinabé ont cherché à se mettre en sûreté dans les pays voisins, notamment le Ghana, le Mali et le Niger.

III. Protection

A. Protection des réfugiés et des demandeurs d'asile

24. La plupart des pays hôtes d'Afrique subsaharienne ont continué d'accueillir des réfugiés et des demandeurs d'asile, en appliquant une politique de libre accueil. Cependant, dans diverses régions du continent, les normes de protection des réfugiés n'ont pas été entièrement respectées. Certains réfugiés ont ainsi été refoulés, ou se sont heurtés à des obstacles physiques ou administratifs les empêchant d'accéder à la protection et à l'aide qu'ils venaient chercher.

25. En décembre 2018, le Soudan du Sud a adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. Malgré les difficultés engendrées par le conflit interne et les déplacements, le pays est resté fidèle à son engagement de protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile sur son territoire, dont le nombre était estimé à près de 300 000 en décembre 2018.

26. Des progrès ont été faits au plan national dans la mise en place de régimes de l'asile. Plusieurs pays ont reçu un appui pour gérer le nombre croissant d'arrivées et de demandes d'asiles, mettre en place des approches de groupe et s'adapter à des situations impliquant des mouvements de populations mixtes de réfugiés et de migrants. L'Afrique du Sud, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie ont bénéficié d'un soutien spécifique.

27. L'enregistrement est resté un outil important pour la protection des réfugiés en Afrique, notamment pour leur garantir un accès aux droits, favoriser leur inclusion dans les systèmes, économies et services nationaux, et contribuer à prévenir l'apatridie. Le HCR et ses partenaires ont continué de collaborer avec les gouvernements hôtes pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement et leur gestion des données conformément aux normes de protection des données, dans le but de faciliter l'accès à la protection et à l'aide et de permettre l'identification précoce des personnes ayant des besoins spécifiques. L'une des grandes priorités en 2018 était d'améliorer la collecte et l'utilisation des données sur les personnes handicapées afin d'éclairer la planification inclusive et de mieux surveiller leur accès aux services et à l'aide. Le système de gestion de l'identité biométrique du HCR a été largement utilisé en Afrique, et un nouvel outil a permis l'enregistrement hors ligne dans les zones où la connectivité était limitée.

28. L'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux a progressé. En Éthiopie, la loi révisée sur les réfugiés, entrée en vigueur en avril 2019, est l'une des plus progressistes au monde accordant aux réfugiés l'accès aux autorisations de travail, à l'éducation et aux services financiers, et les autorisant à enregistrer des faits d'état civil comme les naissances. La Guinée a également adopté une nouvelle loi sur les réfugiés qui améliore leur accès à l'éducation, à l'emploi et à des solutions durables.

B. Flux mixtes

29. Le continent étant en proie à de nombreux conflits, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont continué d'entreprendre des voyages dangereux de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord et de la Méditerranée centrale et occidentale vers l'Europe, ainsi que vers l'Afrique du Sud. Les itinéraires qu'ils empruntent, qui sont les mêmes qu'empruntent les migrants pour des raisons différentes, sont souvent

contrôlés par des trafiquants et des passeurs, et ils ont été victimes de graves violations des droits de l'homme, notamment passages à tabac et actes de torture, extorsions, détentions, travaux forcés et violences sexuelles.

30. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne avait pour objectif de sauver et de protéger des vies le long de routes dangereuses, d'appuyer les retours volontaires vers les pays d'origine et de réinstaller ceux qui ont besoin d'une protection internationale. En Libye, le HCR a appuyé l'évacuation de réfugiés et de demandeurs d'asile afin de trouver ailleurs des solutions durables, tandis que l'Organisation internationale pour les migrations s'est occupée des retours organisés, de la réintégration et du soutien de proximité des migrants sur place et ailleurs sur le continent.

31. Le mécanisme de transit d'urgence mis en place en 2017 au Niger par le HCR avec l'appui de l'Union européenne, a continué de fournir une ligne de sauvetage aux réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables évacués de Libye. À ce jour, près de 3 900 personnes originaires en grande partie d'Érythrée, d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan ont été évacuées, pour la plupart vers le Niger. Quelque 1 600 ont ensuite quitté le Niger pour s'installer dans des pays tiers.

C. Protection des personnes déplacées dans leur propre pays

32. L'Afrique est toujours la seule région à avoir élaboré un instrument juridiquement contraignant concernant les déplacements internes. La Convention de Kampala offre aux États Membres un cadre solide pour protéger les personnes déplacées et trouver des solutions aux déplacements internes. En juin 2019, 28 des 55 États membres de l'Union africaine avaient ratifié le traité et 40 l'avaient signé. Le Soudan du Sud a adhéré à la Convention de Kampala en juin 2019 et la version définitive d'un projet de loi sur la protection et l'aide aux personnes déplacées est actuellement examinée par son Assemblée législative nationale provisoire. Le Niger a promulgué une législation nationale complète sur les déplacements internes.

33. Le dixième anniversaire de la Convention de Kampala, en 2019, a fourni l'occasion de promouvoir l'action requise pour prévenir, combattre et résoudre les déplacements internes en Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, le système africain des droits de l'homme et d'autres entités régionales. Plusieurs États ont pris des mesures pour améliorer les droits des personnes déplacées, notamment la République centrafricaine, la Somalie et le Soudan du Sud.

34. En 2018, à l'occasion du vingtième anniversaire de la publication des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, un plan d'action de trois ans (PD20) a été lancé pour renforcer l'engagement multipartite en faveur de l'atténuation et de la résolution du problème des déplacements internes. Ce plan promeut la protection des personnes déplacées et des solutions pour remédier à leur situation, notamment en coopération avec des acteurs nationaux et régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

D. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et actions menées pour y faire face

35. Les déplacements continuent d'exposer les réfugiés et les personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles, à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre. Dans certains pays, ces violences ont été systématiquement utilisées comme tactique de guerre et sont restées largement impunies. On sait que les déplacés

et les réfugiés du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud ont été particulièrement touchés. En 2018, rien qu'au Soudan du Sud, plus de 1 500 cas de violences sexuelles et fondées sur le genre ont été signalés au HCR et à ses organismes partenaires.

36. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont progressé dans la mise en œuvre de programmes complets de prévention, d'atténuation des risques et d'intervention lors de nombreuses opérations en faveur des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique subsaharienne, selon une approche communautaire et multisectorielle. Cette approche a permis aux survivants de violences sexuelles et fondées sur le genre d'accéder plus facilement à des services médicaux, psychosociaux et juridiques. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni des services psychosociaux à plus de 8 000 personnes en Ouganda par l'intermédiaire de son partenaire local, améliorant ainsi significativement leur bien-être mental. Au total, quelque 17 300 femmes et 6 300 hommes (dont 70 % étaient des réfugiés) ont pu bénéficier d'une assistance psychosociale et juridique essentielle. Au Cameroun, ONU-Femmes a contribué à sensibiliser 17 000 déplacés à la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre.

37. Dans le cadre de l'initiative « Safe from the start », le HCR a déployé du personnel de protection dans des situations d'urgence pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, mieux y répondre et atténuer les risques à Djibouti, au Nigéria, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Tchad. Depuis le lancement de l'initiative en 2014, le nombre de programmes de prévention et d'action face aux violences sexuelles et fondées sur le genre a plus que doublé.

38. Reconnaissant que le manque d'accès à une énergie sûre et durable expose les femmes et les filles déplacées à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre, la prévention de cette violence grâce à des solutions énergétiques était une priorité. Plusieurs organismes des Nations Unies ont participé aux travaux d'un comité directeur chargé d'orienter l'élaboration du Plan d'action mondial pour des solutions énergétiques durables dans les situations de déplacement, lancé en juillet 2018, qui souligne le rôle crucial de l'énergie durable pour sauver des vies, assurer une protection et réduire l'exposition aux violences sexuelles et fondées sur le genre.

39. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé près de 201 000 réfugiés et membres de la communauté locale en Ouganda et 32 000 réfugiés et membres de la population locale en Éthiopie grâce à des services d'appui et des activités de sensibilisation. Au Kenya, il a appuyé des programmes qui fournissaient des soins médicaux aux victimes de viol et des services de soutien psychosocial aux réfugiés dans le camp de Kakuma et l'établissement de Kalobeyei.

E. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

40. La nécessité de soutenir l'autonomisation des femmes et des filles dans les communautés de réfugiés et d'accueil, et de promouvoir l'égalité d'accès aux services ainsi que des chances est reconnue dans le pacte mondial sur les réfugiés. La promotion de l'égalité des sexes dans les programmes a été améliorée en faisant participer les femmes et les filles aux processus de prise de décisions, en assurant l'enregistrement individuel et en renforçant l'accès à l'assistance et aux services.

41. Consciente que les crises humanitaires sont de plus prolongées, ONU-Femmes a promu la protection, la résilience et l'autonomie des femmes et des filles en améliorant leur accès aux ressources et aux services, notamment aux moyens de

subsistance et aux interventions en espèces. Dans toute la région, ONU-Femmes a appuyé la participation de 265 organisations de femmes aux programmes humanitaires. Au Rwanda, l'Entité a promu auprès des hommes réfugiés le concept de « masculinité positive », encourageant ceux-ci à rejeter la violence et à soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en renforçant la résilience de ces dernières par le développement de compétences entrepreneuriales. Au Nigéria, plus de 110 300 femmes et filles ont pu accéder à des moyens de subsistance, à une formation professionnelle et à des services de soutien psychosocial dans le cadre de projets mis en œuvre par ONU-Femmes, en collaboration avec le FNUAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FO) et d'autres partenaires.

F. Protection de l'enfance

42. Sur plus de 26,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique, environ 62 % étaient des enfants, qui risquent davantage d'être victimes d'abus, d'exploitation, de traite et d'enrôlement forcé dans les groupes armés. La nécessité de tenir compte des vulnérabilités spécifiques et des besoins de protection des enfants, notamment des enfants non accompagnés et séparés, des survivants des violences sexuelles et fondées sur le genre et des pratiques néfastes, ainsi que des autres enfants à risque, est soulignée dans le pacte mondial sur les réfugiés.

43. La protection des enfants non accompagnés et séparés en Afrique, qui étaient plus de 110 000 à la fin de 2018, a fait l'objet de beaucoup d'attention. Au Soudan, plus de 9 300 enfants non accompagnés et séparés ont pu retrouver leur famille ou être placés dans une famille d'accueil appropriée. En Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, plus de 16 500 enfants non accompagnés ou séparés ont bénéficié de services de prise en charge communautaire adaptés. Le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont renforcé leur collaboration sur les mécanismes de recherche et de réunification des familles dans la région.

44. Le HCR et l'UNICEF ont continué de mener à bien un projet visant à resserrer les liens entre la protection des enfants réfugiés et les systèmes nationaux de protection de l'enfance. Au Soudan, l'UNICEF et ses partenaires ont fourni des services de soutien psychosocial par le biais d'espaces adaptés aux enfants dans les écoles, tandis que des équipes mobiles ont rendu visite à près de 211 000 enfants à leur domicile. Au Burundi et au Rwanda, plus de 42 500 enfants et adolescents réfugiés ont bénéficié de services essentiels de protection de l'enfance. Au Kenya, le FNUAP a dispensé aux adolescentes du camp de réfugiés de Kakuma et de l'établissement Kalobeyi un apprentissage des compétences de la vie courante visant à renforcer leur protection. Grâce au sport, les adolescents, filles et garçons, ont été sensibilisés à la prévention de la violence fondée sur le genre.

45. Au moyen de ses politiques en faveur de l'enfance, la Communauté d'Afrique de l'Est a cherché à inclure les enfants réfugiés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et a appuyé l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique, dont l'aspiration 9 consiste à ce que chaque enfant ne subisse pas les conséquences des conflits armés, d'autres catastrophes et des situations d'urgence.

G. Protection des apatrides

46. Des progrès ont été réalisés dans le contexte des engagements internationaux et régionaux clefs visant à éliminer l'apatridie en Afrique. La mise en œuvre du Plan d'action de Banjul pour l'éradication de l'apatridie (2017-2024) par la CEDEAO s'est accélérée, la Guinée-Bissau adoptant en novembre 2018 un plan d'action national à

cet effet. En Afrique de l'Est, les États sont convenus de proroger jusqu'en 2024 le Plan d'action de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs pour l'éradication de l'apatridie (2017-2019) et d'élargir son champ d'application pour y inclure un nouvel objectif stratégique visant à garantir l'accès aux preuves d'identité juridique, notamment l'état civil et les documents de nationalité.

47. Sur la base des recommandations figurant dans le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe de 2017, le Gouvernement sud-africain a organisé une réunion régionale d'experts en novembre 2018 pour examiner un projet de déclaration et un plan d'action sur l'apatridie. Ces projets seront soumis aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour examen. Les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont lancé l'Initiative de N'Djaména pour l'éradication de l'apatridie en Afrique centrale, dans laquelle ils s'engagent à prévenir et résoudre les cas d'apatridie.

48. En novembre 2018, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les migrations, les réfugiés et les déplacés internes a adopté un projet de protocole sur les aspects spécifiques du droit à la nationalité et sur l'éradication de l'apatridie en Afrique. Le protocole vise à garantir l'égalité des droits pour les femmes et les hommes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de leur nationalité ainsi que celle de leurs enfants. Il s'agissait d'une étape critique avant son examen final par le Comité technique spécialisé sur les questions juridiques et sa soumission à l'Assemblée de l'Union africaine pour adoption.

49. Des progrès ont été réalisés dans la promotion de la Campagne #IBelong du HCR visant à éradiquer l'apatridie d'ici 2024, grâce à une augmentation significative de l'enregistrement des naissances. Au Tchad, quelque 35 000 actes de naissance ont été délivrés à des enfants réfugiés et des enfants des communautés d'accueil risquant de devenir apatrides. En Côte d'Ivoire, plus de 600 000 enfants à risque ont reçu des actes de naissance et au Burkina Faso, quelque 35 000 actes de naissance ont été délivrés. L'UNICEF et le HCR ont aidé les gouvernements à fournir un accès aux services d'enregistrement des naissances dans les camps de réfugiés en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan du Sud et en Zambie. En dépit de ces progrès, l'insuffisance de ressources et la méconnaissance de l'importance de l'enregistrement des naissances demeurent problématiques.

IV. Opérations humanitaires

A. Capacité d'intervention d'urgence et obstacles

50. L'insécurité a entravé les opérations de secours dans de nombreux pays, où les conflits et la violence ont empêché l'acheminement de l'aide humanitaire. En 2018, 127 incidents ont affecté des travailleurs humanitaires des Nations Unies et de ses partenaires. Au total, 45 membres du personnel recrutés sur le plan national et un fonctionnaire international ont été tués. Trente-trois membres du personnel recrutés sur le plan national ont été enlevés, de même que six fonctionnaires internationaux. C'est au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud que l'on a recensé le plus grand nombre de morts et de blessés. Au Soudan du Sud, 123 travailleurs humanitaires ont été tués depuis décembre 2013, dont 16 en 2018 et neuf au cours des six premiers mois de 2019. En République centrafricaine, le nombre d'attaques contre les travailleurs humanitaires a augmenté, faisant deux morts et empêchant la livraison d'articles de première nécessité aux personnes qui en avaient besoin. Les problèmes de sécurité et les encombrements dans le couloir de Douala, par lequel transitent 90 % des denrées

alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM), ont entraîné des retards importants.

51. Des niveaux élevés d'insécurité ont encore été observés dans toute la Somalie, ce qui fait de ce pays l'un des terrains d'intervention les plus dangereux pour les acteurs humanitaires. En 2018, neuf travailleurs humanitaires ont été tués et 22 enlevés. Avec l'influence grandissante des groupes extrémistes dans tout le Sahel en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le secteur humanitaire a été durement touché et les travailleurs humanitaires ont de plus en plus été pris pour cibles. Au Nigéria, l'exécution de deux travailleurs humanitaires, survenue à la fin de l'année 2018, après l'assassinat de quatre autres agents, témoigne des risques accrus qu'ils encourent.

52. En République démocratique du Congo, plus précisément dans la province du Tanganyika, deux travailleurs humanitaires ont été tués en novembre 2018, ce qui a entraîné la suspension des opérations humanitaires. Certaines zones touchées par l'Ebola étaient inaccessibles à cause de l'insécurité qui y régnait, empêchant toute équipe d'intervention de s'y rendre pour prévenir de nouvelles infections ; un intervenant a été tué par un groupe armé en avril 2019.

53. Les obstacles bureaucratiques, la médiocrité des infrastructures, la présence limitée des partenaires et les contraintes financières ont continué de nuire à la fourniture de la protection et de l'assistance. Les organisations humanitaires se sont heurtées à des obstacles pour importer des médicaments vitaux et d'autres articles humanitaires et ont pâti de retards dans l'enregistrement des partenaires provenant d'organisations non gouvernementales (ONG), ce qui a également pesé sur l'intervention humanitaire.

54. Dans le cadre de certaines opérations de secours aux réfugiés, des mesures énergiques ont été prises en réponse aux allégations de fraude, de détournement de fonds, de comportement répréhensible et d'exploitation. Des mesures institutionnelles visant à renforcer l'intégrité, la responsabilité et la transparence ont été instaurées dans l'ensemble du système des Nations Unies.

55. Les organismes ont renforcé leurs capacités d'intervention en cas d'urgence. Une planification d'urgence interorganismes a été réalisée dans plus de 20 opérations menées dans des pays. Tout au long de 2018, le HCR a utilisé sa Liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence et l'outil de diagnostic qui y est associé pour évaluer l'état de préparation et donner un aperçu des capacités de réaction des pays en cas d'éventuels déplacements de populations. Pour répondre efficacement aux situations d'urgence, le PAM a procédé à une planification rigoureuse et utilisé des systèmes d'alerte rapide novateurs de manière à anticiper les urgences et à pré-positionner les fournitures.

B. Alimentation et nutrition

56. La région affichait le plus fort taux de prévalence de la faim au monde, avec un habitant sur cinq entrant dans la catégorie des personnes sous-alimentées. La plus grande crise alimentaire s'est produite en République démocratique du Congo, où 13,1 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire profonde et cinq millions d'enfants souffraient de malnutrition aiguë. Les niveaux de malnutrition chronique au Burundi comptaient parmi les plus élevés au monde : 56 % des enfants de moins de cinq ans souffraient d'un retard de croissance. Plus de la moitié des 4,7 millions d'habitants de la République centrafricaine avaient besoin d'une aide alimentaire. Au Rwanda, plus de 149 600 réfugiés congolais et burundais dépendaient presque entièrement de l'aide alimentaire du PAM.

57. En février 2019, l'aide alimentaire mensuelle du PAM en Ouganda était fournie exclusivement au moyen des nouvelles procédures de collecte de l'aide alimentaire dans les 13 zones d'installation de réfugiés. L'outil de distribution globale du HCR a été utilisé pour vérifier et confirmer l'identité et l'éligibilité des réfugiés grâce à une identification des empreintes digitales et rétiniennes. On estimait que 90 % des 1,1 million de réfugiés qui vivaient dans des camps en Ouganda étaient en situation d'insécurité alimentaire.

58. Pour faire face à cette situation et à la malnutrition, les organismes humanitaires ont intensifié leurs interventions vitales. Au Soudan du Sud, les partenaires du Groupe de la nutrition ont aidé quelque 518 000 personnes. Au Soudan, l'UNICEF a prêté son concours au traitement thérapeutique de plus de 159 000 enfants qui souffraient de malnutrition aiguë et a fourni des soins préventifs à près de 569 000 mères par l'intermédiaire des groupes de soutien aux mères. L'UNICEF a étendu ses services de nutrition à 5 900 enfants souffrant de malnutrition aiguë dans des camps et des zones d'installation de réfugiés en Éthiopie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Zambie. Les activités de prévention de la malnutrition comprenaient notamment la promotion de l'allaitement au sein exclusivement et de pratiques d'alimentation adaptées aux jeunes enfants.

C. Santé

59. Les réfugiés et les déplacés d'Afrique ont été frappés par des épidémies, que l'insécurité alimentaire et le manque de fonds sont venus aggraver. Les infections respiratoires et le paludisme sont restées les principales préoccupations sanitaires dans la Corne de l'Afrique et, en 2018, elles représentaient près des deux tiers du total des consultations médicales. Les organismes et les partenaires humanitaires ont collaboré avec les gouvernements pour lutter contre de multiples épidémies, notamment de choléra et de fièvre hémorragique virale au Kenya et en Ouganda. L'UNICEF a appuyé la riposte à l'épidémie de rougeole en Ouganda.

60. L'épidémie d'Ebola, déclarée officiellement le 1^{er} août 2018 dans l'ouest de la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo, a fait plus de 1 400 morts. Au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le HCR, l'UNICEF et leurs partenaires ont renforcé la préparation à la lutte contre l'Ebola.

61. L'OMS a renforcé ses services de prévention et de soins pour les réfugiés et les personnes déplacées, tandis que le HCR a aidé les gouvernements à fournir des services primaires et secondaires aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans plus de 15 pays. Pour faire face à la situation d'urgence induite par les personnes déplacées en Éthiopie, l'OMS a envoyé du personnel médical spécialisé et des fournitures médicales. Les soins de santé primaires vitaux offerts par l'UNICEF aux réfugiés et aux personnes déplacées au Soudan ont bénéficié à 615 400 enfants, qui ont reçu un traitement contre la diarrhée, le paludisme ou les infections des voies respiratoires. L'OMS et ses partenaires se sont également penchés sur les problèmes de santé mentale des réfugiés et des personnes déplacées au Nigéria, en Ouganda et au Soudan du Sud.

62. L'UNICEF a continué de soutenir les services de vaccination dans les zones d'accueil des réfugiés en Éthiopie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a facilité une riposte collective et multisectorielle au Soudan du Sud et a produit des informations stratégiques sur la prise des traitements antirétroviraux par les réfugiés et les personnes déplacées. Il a également soutenu des réseaux de personnes vivant avec le VIH/sida dans le cadre de la réponse apportée au cyclone Idai au Malawi, au

Mozambique et au Zimbabwe. Le HCR, l'UNICEF, l'OMS et leurs partenaires ont mis en œuvre des programmes axés sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour améliorer les conditions sanitaires dans toute la région.

63. Les organismes ont préconisé l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé, et des progrès ont été accomplis dans plusieurs pays, comme le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan.

D. Éducation

64. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, les programmes d'éducation destinés aux enfants réfugiés en Afrique subsaharienne ont soutenu l'intégration de ces enfants dans les systèmes éducatifs nationaux, et des progrès substantiels ont été réalisés au Cameroun, au Kenya, au Malawi, au Rwanda, au Soudan et en Zambie. En décembre 2018, une déclaration à l'échelle de l'Afrique a été publiée à l'issue de la Réunion mondiale sur l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à laquelle les gouvernements et les autres parties prenantes ont souscrit et qui recommandait d'inclure les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides dans les systèmes d'éducation.

65. L'IGAD a continué de tirer parti de la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés, notamment en demandant à tous les États membres d'évaluer le coût de l'appui à l'éducation des réfugiés afin d'améliorer la planification nationale. En Ouganda, deux plans de ce type ont été élaborés en vue d'inclure les enfants réfugiés dans le système national ; ils devraient bénéficier à plus de 277 000 enfants réfugiés d'ici à 2021. L'UNICEF et le HCR ont également développé l'éducation inclusive pour les enfants réfugiés en coopération avec divers gouvernements, notamment au Rwanda, où quelque 86 % des enfants réfugiés sont intégrés dans le système éducatif national. Grâce à l'aide octroyée dans le cadre du fonds Éducation sans délai, plus de 4 000 enfants réfugiés camerounais ont pu être inscrits dans des écoles nigérianes.

66. L'UNICEF et ses partenaires ont permis à plus de 400 000 enfants et adolescents réfugiés d'âge préscolaire et scolaire de bénéficier d'un enseignement de qualité en Afrique de l'est et en Afrique australe. En 2019, le groupe sectoriel de l'éducation au Soudan a recensé 1,4 million d'enfants issus de groupes de déplacés, de groupes de rapatriés ou de communautés d'accueil vulnérables qui avaient des besoins éducatifs. Au total, 342 000 d'entre eux ont bénéficié d'interventions du groupe dans le domaine de l'éducation. Le HCR a donné des aides en espèces pour soutenir l'éducation dans plusieurs pays, ce qui a permis d'améliorer l'accès à l'éducation et la rétention scolaire.

67. Grâce à la création d'espaces d'apprentissage temporaires, un enseignement a été fourni aux communautés d'accueil et aux communautés de réfugiés, ainsi que du matériel d'apprentissage et des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Outre l'enseignement de type classique, en 2018, plus de 4 000 étudiants réfugiés ou issus des communautés d'accueil de 23 pays africains ont suivi un apprentissage en ligne et ont ainsi bénéficié d'un enseignement post-secondaire homologué.

68. L'importance des repas scolaires est de plus en plus soulignée. En 2018, le PAM a établi une nouvelle stratégie décennale, qui donne la priorité aux enfants en situation d'urgence. Au Rwanda, le PAM a fourni des repas aux enfants réfugiés et aux enfants des communautés d'accueil qui fréquentaient les mêmes écoles. En janvier 2019, le PAM a commencé à distribuer des repas aux écoliers réfugiés dans les camps de Dadaab et de Kakuma, au Kenya.

E. Logement

69. Les besoins des réfugiés et des déplacés d'Afrique en matière de logement ont continué d'augmenter en raison de nouveaux déplacements et l'ONU et ses partenaires se sont employés à trouver des solutions immédiates, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Étant donné que 69 pour cent des réfugiés vivent en dehors de camps, des stratégies axées sur des solutions de substitution aux camps ont été mises au point pour faire face à la pauvreté urbaine. Le HCR a renforcé son action en matière d'abris dans la région, notamment en fournissant environ 12 000 « unités de logement des réfugiés » dans le cadre de 11 opérations.

70. Dans le contexte des déplacements internes, en juin 2019, les groupes chargés de la question du logement avaient soutenu des interventions en collaboration avec 240 partenaires et en mobilisant plus de 150 millions de dollars de financement. Les enjeux concernaient notamment la sécurité des droits fonciers, qui garantissent une protection juridique contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces, ainsi que la fourniture de logements abordables. En Afrique subsaharienne, on comptait onze groupes actifs responsables du logement et plusieurs groupes de travail chargés de la coordination des abris s'agissant des déplacés.

F. Moyens de subsistance

71. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont collaboré pour promouvoir les moyens de subsistance et renforcer la résilience des réfugiés, des déplacés et des communautés d'accueil, comme prévu dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Une étape importante a été franchie avec la déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autosuffisance des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil dans la région de l'IGAD (Kampala Declaration on Jobs, Livelihoods and Self-reliance for Refugees, Returnees and Host Communities in the IGAD Region), adoptée en mars 2019 par les ministres du travail et les ministres chargés des questions relatives aux réfugiés des États membres de l'IGAD. La Déclaration défend le droit des réfugiés de travailler et d'accéder aux marchés du travail.

72. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a renforcé l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux nouveaux débouchés qu'offre le secteur de l'élevage dans la région de Jijiga, en Éthiopie, où des solutions globales sont appliquées. En Ouganda, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et la FAO ont soutenu la création d'emplois et de moyens de subsistance.

73. En 2019, en République démocratique du Congo, le PNUD a aidé quelque 36 000 réfugiés dans le cadre d'une initiative de développement humanitaire conjointe avec le HCR qui bénéficie à la fois aux réfugiés et à la communauté d'accueil. Au Malawi, au Mozambique, au Soudan, en Zambie et au Zimbabwe, une approche progressive pour sortir de l'extrême pauvreté (Graduation Approach) axée sur les réfugiés et les membres des communautés d'accueil a été appliquée afin d'aider les réfugiés à devenir autonomes tout en renforçant les liens sociaux, économiques et culturels avec leur communauté d'accueil. Au total, plus de 280 000 réfugiés et communautés d'accueil devraient en bénéficier dans 18 pays d'Afrique subsaharienne.

V. Mettre fin aux déplacements forcés

74. Pour en finir avec les déplacements forcés, plusieurs solutions doivent être associées. Dans le cas des réfugiés, il s'agit notamment des trois solutions durables traditionnelles, à savoir le rapatriement volontaire, l'intégration sur place et la réinstallation. Des voies complémentaires d'admission dans des pays tiers peuvent également permettre de trouver des solutions durables pour les réfugiés, notamment par le regroupement familial, des bourses d'études et des possibilités d'emploi. Pour ce qui est des personnes déplacées, le retour ou l'installation dans une autre partie du pays sont les solutions possibles.

A. Rapatriement volontaire

75. Les possibilités de rapatriement volontaire sont restées limitées en 2018 et seuls 341 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux. Le plus grand nombre (plus de 45 500) concernait le Burundi.

76. Le nombre de réfugiés somaliens dans la région n'a cessé de diminuer du fait des retours volontaires organisés, mais aussi spontanés. Environ 89 500 réfugiés, dont la grande majorité venait du Kenya, ont bénéficié d'une aide au retour entre décembre 2014 et juin 2019.

77. Le renforcement de la coopération entre le Tchad et le Soudan a permis certains retours. En 2018, le retour de quelque 1 760 réfugiés soudanais a été facilité de l'est du Tchad au Darfour. Dans le même temps, 5 760 réfugiés tchadiens qui se trouvaient au Darfour sont retournés volontairement dans l'est du Tchad. En Afrique de l'Ouest, le HCR a facilité le retour de quelque 3 300 réfugiés ivoiriens qui se trouvaient dans des pays voisins. Parmi les autres exemples de rapatriement volontaire à petite échelle, on peut mentionner les 3 400 réfugiés qui se trouvaient au Malawi et qui sont rentrés au Mozambique.

78. Des réfugiés, notamment centrafricains et sud-soudanais, ont entrepris de rentrer d'eux-mêmes dans leur pays. Malgré l'instabilité de la situation en République centrafricaine, environ 306 200 personnes déplacées et 35 200 réfugiés sont rentrés chez eux. Tandis que la situation politique et les conditions de sécurité étaient encore incertaines au Soudan du Sud, plus de 136 000 personnes sont volontairement rentrées dans le pays en 2018 et bon nombre de ces rapatriés sont maintenant déplacés à l'intérieur de leur propre pays.

B. Retours durables

79. Une fois rentrées dans leur pays d'origine, les personnes rencontrent souvent de grosses difficultés et les organismes des Nations Unies et leurs partenaires travaillent ensemble à la pérennisation des retours et s'efforcent de répondre aux besoins de réintégration à long terme des rapatriés, notamment en termes de moyens de subsistance et d'autonomie économique.

80. En Somalie, les efforts se sont poursuivis pour créer un environnement propice à des retours sûrs et durables, conformément à la Déclaration de Nairobi en faveur de solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie, adoptée par l'IGAD en mars 2017. Dans le cadre du programme de l'OIT « Des emplois au service de la paix et de la résilience », un projet pilote transfrontières de consolidation de la paix visant à soutenir les retours volontaires, la coexistence et la réintégration durable dans les zones de retour a été mis en œuvre en Somalie. Le HCR et ses partenaires s'emploient à renforcer l'instruction et les compétences des réfugiés somaliens, à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et à les préparer au retour.

81. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le PAM a mis en œuvre au Mali des programmes qui ciblèrent plus de 93 000 bénéficiaires et dont les activités contribuèrent à la consolidation de la paix et, à terme, aux retours. Le PAM et la FAO ont également lancé un projet transfrontières à Diffa (Niger) et à Kanem (Tchad), avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, afin de prévenir les conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs dans une région où les tensions à propos des terres et des ressources en eau sont fréquentes. Au Burundi, le PNUD, le FNUAP, le HCR et la FAO ont soutenu les capacités locales pour rendre les services sociaux et les moyens de subsistance plus accessibles aux rapatriés et aux communautés locales.

82. Les personnes déplacées ont également reçu une aide pour réussir leur réintégration dans leur région d'origine. Le PAM a répondu aux besoins des plus vulnérables en fournissant une aide alimentaire tout en contribuant à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience à long terme en restaurant les moyens de subsistance, notamment les terres, et les infrastructures essentielles, comme les routes. Dans le cadre de son programme « Assistance alimentaire contre biens communautaires », le PAM a fourni un appui essentiel à des personnes déplacées à l'intérieur du Tchad ou en République démocratique du Congo qui rentraient dans leur région d'origine.

C. Intégration sur place

83. Des progrès ont été réalisés dans la promotion de l'intégration sur place. La Guinée-Bissau a approuvé l'éligibilité à la nationalité des réfugiés sénégalais qui se trouvaient dans une situation de déplacement prolongée et 7 000 de ces réfugiés se sont vu accorder la nationalité. Au Libéria, 300 réfugiés sierra-léonais ont obtenu la nationalité libérienne et des papiers d'identité, et des premières mesures ont été prises en vue de l'intégration de quelque 8 000 réfugiés de Côte d'Ivoire. Près de 2 000 enfants mauritaniens réfugiés au Mali ont obtenu la nationalité malienne.

84. En Gambie, les autorités ont pris des mesures pour simplifier les conditions de naturalisation des réfugiés. En République-Unie de Tanzanie, la naturalisation des réfugiés arrivés du Burundi en 1972 s'est poursuivie.

D. Réinstallation et voies complémentaires

85. La réinstallation est demeurée un outil de protection essentiel pour répondre aux besoins de certains réfugiés parmi les plus vulnérables. Après une diminution du nombre de places disponibles en 2017, année pour laquelle à peine plus de 21 500 demandes de réinstallation avaient été présentées par des réfugiés d'Afrique subsaharienne, le nombre de demandes est passé à plus de 36 400 (environ 45 % des demandes du HCR au niveau mondial) en 2018. Les départs pour les pays de réinstallation (principalement l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France et la Suède) sont passés de 15 800 en 2017 à plus de 19 300 en 2018. Près de 60 % des demandes émanaient de réfugiés de la République démocratique du Congo.

86. Après la création du Groupe restreint pour une réinstallation et des voies complémentaires renforcées le long de la route de la Méditerranée centrale et suite à la demande faite par le HCR en septembre 2017 pour 40 000 places de réinstallation supplémentaires, au 30 juin 2019, environ 34 000 demandes de réfugiés avaient été soumises pour examen. Ces demandes provenaient de réfugiés qui se trouvaient dans les 15 pays d'asile prioritaire : l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le

Soudan, le Tchad et la Tunisie. Pour la période considérée, un total d'environ 16 400 départs de ces pays ont été comptabilisés.

VI. Partenariats

87. Les partenariats avec un large éventail d'acteurs et d'organisations, notamment des ONG, des acteurs du développement, des organisations régionales et le secteur privé, sont essentiels pour apporter une protection, de l'aide et des solutions aux réfugiés en Afrique.

88. Conformément au modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés du HCR, des plans régionaux d'intervention en faveur des réfugiés ont été mis au point pour faire face aux conflits au Burundi, en République démocratique du Congo, au Nigéria et au Soudan du Sud. Plus de 224 partenaires dans 15 pays ont participé à l'élaboration de ces plans régionaux d'intervention en faveur des réfugiés, qui leur ont servi de plateforme commune pour planifier, fournir et mobiliser des fonds pour les interventions.

89. La majorité des programmes menés par les Nations Unies en Afrique sont exécutés en étroite coopération avec des ONG locales, nationales ou internationales. Les partenariats avec les ONG restent indispensables pour fournir une assistance vitale, garantir une protection et des solutions, et mener des activités de sensibilisation, y compris dans le cadre d'interventions globales en faveur des réfugiés. En novembre 2018, le PAM, le HCR et l'UNICEF ont lancé le « UN Partner Portal » (Portail des partenaires des Nations Unies), une plateforme en ligne conçue pour rationaliser, simplifier et renforcer les partenariats entre les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile.

90. Les organisations régionales ont continué de jouer un rôle central dans la résolution des problèmes que posent les déplacements et dans la promotion de solutions en Afrique. Des organisations régionales, parmi lesquelles la CEDEAO et la SADC, ont notamment tenu des réunions de haut niveau pour faire progresser la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés dans leur région respective.

91. Les partenariats avec le secteur privé jouent un rôle de plus en plus important pour assurer une protection et des solutions aux personnes déplacées, notamment en fournissant une aide en espèces et en nature pour le logement, l'énergie durable, l'éducation, les activités favorisant l'autonomie, l'assainissement et les soins de santé.

92. Des progrès ont été réalisés dans l'assistance aux réfugiés et aux communautés d'accueil grâce à la planification du développement et à la coopération. Dans le cadre du sous-guichet pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil de l'Association internationale de développement (IDA 18) de la Banque mondiale, les gouvernements ont engagé un dialogue politique sur l'inclusion, dans la planification du développement, des régions mal desservies qui accueillent des réfugiés. L'engagement de la Banque mondiale a également encouragé la participation d'autres programmes et partenaires de développement.

93. La Banque mondiale a collaboré avec les bureaux nationaux de statistique pour évaluer la pauvreté au Kenya, au Niger, en Ouganda et au Tchad. Ces évaluations ont permis d'établir les profils socioéconomiques des populations de réfugiés et de préparer ainsi le terrain pour les futurs investissements des partenaires de développement. Au Burundi et au Zimbabwe, la Banque africaine de développement a fourni des ressources au moyen de sa Facilité d'appui à la transition pour répondre aux besoins à la fois des réfugiés et des communautés d'accueil.

94. Le PNUD et le HCR ont commencé à mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel pour des interventions globales, y compris des solutions durables, au Burkina Faso, au Burundi, en Éthiopie et au Malawi, ainsi que pour des interventions régionales au Nigéria et en République démocratique du Congo.

VII. Financement

95. Entre juillet 2018 et mai 2019, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a affecté 308 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence en faveur des activités nécessaires à la survie dans 24 pays d'Afrique subsaharienne. Sur ce montant, quelque 208 millions de dollars ont permis aux organismes d'aide d'apporter une assistance humanitaire en réponse aux crises liées aux déplacements dans 16 pays. Ces allocations provenaient pour l'essentiel du guichet interventions d'urgence du Fonds (81 millions de dollars) et du guichet « financement insuffisant » (127 millions de dollars).

96. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a permis de répondre aux énormes besoins humanitaires induits par les nouveaux déplacements provoqués par la violence au Burkina Faso et en Éthiopie et de combler les lacunes importantes concernant l'assistance vitale aux personnes déplacées de longue date à Djibouti, au Soudan et dans d'autres pays. Le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé une allocation de 100 millions de dollars pour faire face aux catastrophes d'origine climatique et aux épidémies dans 15 pays d'Afrique subsaharienne, y compris ceux où les personnes déplacées étaient soit directement touchées par des crises aggravées, soit exposées à des risques (par exemple, dans le contexte de l'épidémie de choléra dans le nord-est du Nigéria).

97. Ce sont les organismes d'aide au Soudan qui ont reçu le plus de financement (46 millions de dollars) pour renforcer l'aide vitale aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés, ainsi qu'aux communautés d'accueil et autres personnes touchées par l'aggravation de l'insécurité alimentaire. Venaient ensuite les organismes d'aide à la République démocratique du Congo (42 millions de dollars), au Cameroun (16 millions), à l'Éthiopie et au Niger (15 millions chacun) et, enfin, au Tchad, au Soudan du Sud et en Ouganda (11 millions chacun). Les secteurs qui ont reçu le plus grand soutien financier sont la santé et la nutrition (28 millions chacun) et l'eau, l'assainissement et l'hygiène (25 millions).

98. En 2018, 366 millions de dollars provenant des fonds de financement commun ont été consacrés à des activités humanitaires destinées à sauver des vies, notamment en République centrafricaine (28,4 millions), en République démocratique du Congo (67,9 millions), en Éthiopie (84,7 millions), au Nigéria (36,1 millions), en Somalie (53 millions), au Soudan du Sud (53,4 millions) et au Soudan (42,5 millions).

99. Le sous-guichet 18 de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale a engagé près de la moitié des 2 milliards de dollars disponibles pour un large éventail de projets dans 14 pays, dont 12 en Afrique (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Éthiopie, Mauritanie, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda et Tchad).

100. Le sous-financement a entravé l'action humanitaire sur plusieurs fronts. Le budget 2018 du HCR pour l'Afrique, qui était d'un montant de 2,8 milliards de dollars et qui incluait des budgets supplémentaires pour les urgences imprévues, n'était financé qu'à hauteur de 44 %. Cette situation a entraîné une réduction des services, tels que les soins de santé et l'éducation, et affecté le suivi de la protection et les moyens de subsistance.

VIII. Conclusions et recommandations

101. La poursuite des conflits et le niveau accru des déplacements forcés en Afrique ont eu des conséquences humanitaires dévastatrices et ont empêché des millions de personnes de rentrer chez elles. Tout en soulignant ces difficultés, le pacte mondial sur les réfugiés offre des possibilités et des perspectives prometteuses. Il met surtout en avant la contribution des pays d'accueil qui offrent une protection et gardent leurs frontières ouvertes aux personnes qui fuient les conflits et il invite la communauté internationale à plus de soutien à cet égard.

102. **Les politiques et les lois progressistes relatives aux réfugiés adoptées par plusieurs États de la région témoignent d'un engagement constant en faveur de la protection des réfugiés, qui doit être assorti d'un ferme soutien de la part de la communauté internationale. Le renforcement de la collaboration, de la coordination et des partenariats, y compris par l'intermédiaire d'organisations régionales, se traduit déjà par des interventions plus efficaces en Afrique, qui profitent à la fois aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil. Comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés, un engagement accru des acteurs du développement, du secteur privé et de la société civile peut favoriser la résilience et renforcer les moyens de subsistance et ainsi faciliter les solutions. Dans cette optique :**

a) La communauté internationale est instamment priée d'appuyer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et de son programme d'action, y compris d'apporter un ferme soutien pour répondre aux besoins croissants en Afrique ;

b) Les États sont instamment priés de remédier aux causes profondes des déplacements, de soutenir les solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées et de promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité en Afrique, avec pour objectif primordial de prévenir les conflits et d'éviter leurs graves conséquences humanitaires ;

c) Toutes les parties sont exhortées à veiller au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment en protégeant les civils pendant les conflits armés et en prévenant les violations graves des droits de l'homme, en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre ;

d) Il est rappelé aux États leur obligation de respecter le droit de chercher asile et de garder leurs frontières ouvertes à ceux qui fuient les conflits et les persécutions, conformément au principe de non-refoulement consacré par la Convention relative au statut des réfugiés et qui est une norme de droit international coutumier ;

e) Tous les États et les acteurs non étatiques sont invités à faciliter l'accès rapide et sans entrave aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres victimes de conflits, à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger le personnel humanitaire et à préserver le caractère civil et humanitaire de l'asile ainsi que des camps et des sites dans lesquels sont hébergées les populations déplacées ;

f) Reconnaisant l'importance du principe de solidarité internationale et du partage des charges et des responsabilités, les États, en coopération avec les parties prenantes concernées, sont invités à soutenir pleinement l'action globale en faveur des réfugiés en Afrique ;

g) Les pays d'accueil, en particulier, devraient intégrer durablement les interventions globales en faveur des réfugiés à leurs plans nationaux de développement, avec l'appui des partenaires de développement et des institutions financières, et adopter des approches inclusives qui favorisent des solutions durables ;

h) Conformément au pacte mondial sur les réfugiés, la communauté internationale devrait être encouragée à réduire la vulnérabilité, l'appauvrissement et la marginalisation des réfugiés en offrant à ces derniers des moyens de subvenir à leurs besoins et en les soutenant tout en améliorant leur accès aux soins de santé et à l'éducation, ce qui contribue également au bien-être des communautés d'accueil ;

i) Il est nécessaire de privilégier la recherche de solutions au problème des déplacements en Afrique, en veillant à ce que les retours s'effectuent de façon volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, à ce que les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires soient suffisantes eu égard aux besoins et à ce que les avantages de l'intégration sur place soient étudiés ;

j) Les États africains qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, et à œuvrer à l'éradication de l'apatridie d'ici 2024 ;

k) De même, les États africains qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de Kampala sont invités à le faire et ceux qui l'ont ratifiée sont instamment priés de l'incorporer pleinement dans leur droit interne pour permettre son application effective au niveau national.

l) Tous les acteurs sont appelés à redoubler d'efforts pour faire face à l'augmentation du nombre de déplacements internes sur le continent en respectant pleinement les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et en appliquant rigoureusement le plan d'action triennal ;

m) Les États sont encouragés à appuyer la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit, et à promouvoir l'inclusion et le développement durable, conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et aux objectifs de développement durable, notamment en nouant de nouveaux partenariats avec les acteurs du développement ;

n) Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont instamment priés de veiller aux besoins des femmes en promouvant l'égalité des genres, en renforçant l'autonomie des femmes, en encourageant leur participation à la prise de décisions et en leur donnant les moyens d'agir en tant que décisionnaires et agentes de changement ;

o) Toutes les parties sont invitées à renforcer la responsabilité à l'égard des personnes déplacées, notamment en atténuant les risques de fraude et de comportement répréhensible et en éliminant toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ;

p) Les donateurs sont instamment priés de veiller à la disponibilité de financements adéquats, souples et prévisibles pour répondre aux besoins sans précédent des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique et d'appuyer les interventions globales en faveur des réfugiés en cherchant des moyens de financement à long terme qui soient novateurs, durables et flexibles ;

q) La communauté internationale est encouragée à se réunir pour définir des engagements en faveur de la réalisation des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés dans le cadre des préparatifs du Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra en décembre 2019.
